

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 3 juillet 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE — Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET — Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Stéphane JEAN - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT — Françoise LENARD - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON (à partir du point 24-030) - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN – François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN (à partir du point 24-030) - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-026 au point 24-029

Présents : 51 Pouvoirs : 4 Votants : 55

Jusqu'au point 24-035

Présents : 53 Pouvoirs : 4 Votants : 57

Le Conseil Communautaire,

24-026 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 29 avril 2024

24-027 ADOPTE à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 4 227 357.58 €.

DECIDE à l'unanimité que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

24-028

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants:.

RESULTATS 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	28 812 453,89 €	4 437 309,20 €	
Dépenses de l'exercice	25 892 119,81 €	1 863 351,94 €	1 746 268,93 €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent	2 920 334,08 €	2 573 957,26 €	
déficit			- 1 746 268,93 €
Reports de l'exercice 2022			
	+	+	
Excédent	2 000 000,00 €	9 368 022,82 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	4 920 334,08 €	11 941 980,08 €	
Déficit Global			- 1 746 268,93 €
Global			
Excédent		16 862 314,16 €	

24-029

APPROUVE à l'unanimité l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous

Section d'investissement (recettes)

Article 1068 : affectation du résultat 1 000 000,00 €

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 3 920 334,08 €

24-030

SOLLICITE à l'unanimité des votants (26 abstentions) suivant les dispositions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, le retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du syndicat mixte SIEED à effet du 31 décembre 2025 et décide de saisir le représentant de l'État dans le département à cette fin

AUTORISE le Président à saisir le Président du SIEED de la demande de retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines afin qu'il la porte pour décision devant l'organe délibérant du SIEED, l'étude d'impact prévue à l'article L5211-39-2 du CGCT étant jointe à cette saisine

AUTORISE le Président à saisir la Présidente ou le Président de chacun des autres établissements publics de coopération intercommunale membres du SIEED, de la demande de retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du syndicat mixte SIEED, l'étude d'impact prévue à l'article L5211-39-2 du CGCT étant jointe à cette saisine, afin que leur organe délibérant se prononce sous trois mois sur le retrait envisagé de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du SIEED

DEMANDE, suivant les dispositions prévues à l'article L5212-33 du CGCT, la fin de compétence au 31 décembre 2025 puis la dissolution du syndicat mixte SIEED et saisit, à cette fin, le représentant de l'État dans le département ainsi que le président de chacun des autres établissements publics de coopération intercommunale qui composent le SIEED en les priant de bien vouloir proposer à leur organe délibérant respectif de prendre une délibération concordante

DEMANDE à l'unanimité des votants (26 abstentions) l'adhésion au SIDOMPE pour le traitement des déchets des communes concernées aux usines du syndicat situées à Thiverval-Grignon, commune de notre territoire

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que le flux de trésorerie qui serait dû par la CCCY aux autres EPCI, constituera une charge à ajouter au produit de TEOM demandé aux seules communes concernées par le SIEED au sein de cœur d'Yvelines

AUTORISE le Président à prendre toute autre mesure d'exécution de la présente délibération.

24-031

AUTORISE à l'unanimité le Président à notifier le marché « Collectes de déchets (queue de tri, déchets recyclables, déchets verts, déchets encombrants) et traitement de certains flux de déchets : déchets verts, encombrants » « Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés » à la société SEPUR pour un montant de 10 246 060,03 € HT

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

24-032

DECIDE à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité

PRECISE que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG et que le niveau de participation sera fixé comme suit :

- 10€ par mois par agent en 2024
- 12€ par mois par agent en 2025
- 15€ par mois par agent en 2026

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 180 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 10 à 49 agents

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

24-033

DECIDE à l'unanimité de supprimer l'emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi permanent de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2024

ADOpte à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché principal	1	1	1
Attaché territorial	1	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	4	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif	5	4	4

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maitrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	4	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Educateur APS	5	5	5

24-034 **DECIDE, après avoir procédé au vote à bulletin secret (29 pour, 27 contre, 1 blanc), de maintenir Bertrand Hauet dans ses fonctions de Vice-président de la Communauté de communes Cœur d’Yvelines**

24-035 **AUTORISE à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Neauphle-Le-Château	Réfection de la toiture de la maison médicale	14 232,00 €
La Queue-Lez-Yvelines	Réhabilitation du monument aux morts	4 913,00 €
Goupillières	Rénovation mur et portail du cimetière	4 908,00 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l’enveloppe communale)

Neauphle-Le-Château	Travaux de voirie avenue de la république-rue du vieux moulin	5 174,73 €
Neauphle-Le-Château	Travaux de voirie rues de st germain, de chevreuse et de la gouttière	5 003,18 €
Neauphle-Le-Château	réfection caniveau parking CASA	3 743,31 €
St-Rémy L'Honoré	Réfection de voirie suite affaissement	19 059,62 €

✓ Travaux d’aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d’accessibilité PMR

Neauphle-le-Château	Installation d'alarmes "anti-intrusion" dans les écoles	6 068,52 €
Goupillières	Mise en accessibilité de l'abribus et l'atelier communal	4 749,56 €

✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l’artisanat

Les Mesnuls	Aménagement de la maison du jardinier	47 249,63 €
-------------	---------------------------------------	-------------

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Goupillières	Rénovation thermique du logement communal	10 199,51 €
Boissy-sans-Avoir	Rénovation des menuiseries du logement communal	4 014,84 €
Autouillet	Changement du mode de chauffage salle communale et mairie	8 550,00 €
Neauphle-Le-Château	Rénovation des menuiseries élémentaire et mairie	11 605,00 €
Neauphle-Le-Château	Rénovation des menuiseries maternelle et PM	5 580,00 €
Saint-Germain-de-la-Grange	Changement de l'éclairage du centre Elie Ferrier en Leds	9 410,81 €
Les Mesnuls	Réaménagement de la maison du jardinier	32 841,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,



Hervé PLANCHENAULT